



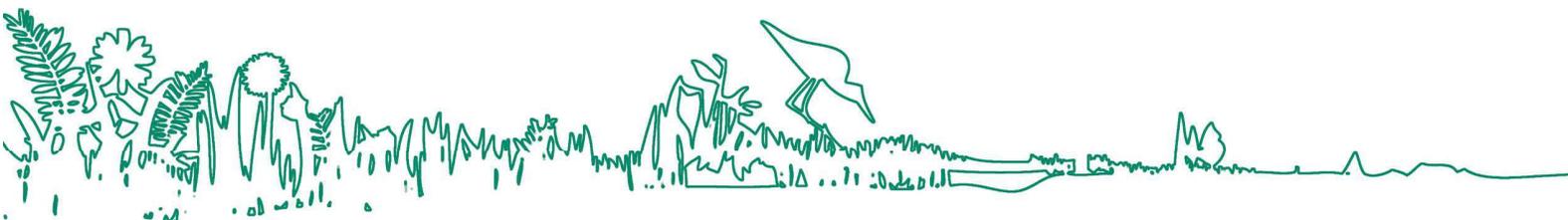
communauté de communes
BASSIN DE MARENNES

Le Gua • Marennes-Hiers-Brouage • Saint-Sornin • Saint-Just-Luzac • Nieulle-sur-Seudre • Bourcefranc-Le Châpus

Conseil Communautaire
Jeudi 27 juin 2024 à 15H30

RECUEIL DES DECISIONS DU PRESIDENT

N° décision	Date	Objet	Montant
24/06	02/04/2024	Vente d'un véhicule de collecte à ordures ménagères	800,00 €
24/07	14/05/2024	Projet d'éducation artistique et culturelle pour la saison 2024-2025	Cf. décision





DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES
PRISE PAR DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PORTANT SUR LA VENTE D'UN VEHICULE DE COLLECTE A ORDURES MENAGERES

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 5211-10 fixant les conditions dans lesquelles le Conseil Communautaire peut accorder des délégations au Président ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 novembre 2020 portant délégation des attributions du Conseil de Communauté au Président,

Considérant que le véhicule de collecte NISSAN CABSTAR immatriculé CN 437 SW présente une casse moteur le rendant inopérant ;

Considérant le coût des pièces chiffré à 20 886 € rendant le véhicule économiquement irréparable ;

DECIDE

Article 1 – D'accepter l'offre de la société La Rochelle Poids Lourds d'un montant de 800 € TTC pour la reprise du véhicule NISSAN CABSTAR immatriculé CN 837 SW.

Article 2 – D'inscrire la recette au budget annexe de la Régie des déchets de l'année 2024.

Article 3 - De transmettre ampliation de la présente décision à Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime.

Article 4 - De charger Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et Monsieur le comptable public assignataire, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte au Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Fait à Marennes-Hiers-Brouage,
le 02/04/2024

Le Président,
Patrice BROUHARD





DECISION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN DE MARENNES
PRISE PAR DELEGATION DES ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
PORTANT SUR LE PROJET D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE POUR LA SAISON 2024-2025

Le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L. 5211-10 fixant les conditions dans lesquelles le Conseil Communautaire peut accorder des délégations au Président ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 5 novembre 2020 portant délégation des attributions du Conseil de Communauté au Président,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2023 portant délégation des attributions du Conseil Communautaire au Président en matière de gestion des projets récurrents de l'école de musique et du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle (CTEAC) et notamment les demandes et réattributions de subventions de la DRAC et du Conseil Départemental, selon les travaux du comité de pilotage du CTEAC ;

Considérant les délibérations concordantes des Communautés de Communes du Bassin de Marennes et l'Île d'Oléron pour le renouvellement de la convention de partenariat financier concernant la politique culturelle intercommunautaire et le renouvellement du CTEAC pour 2023-2026 en date du 2 juin 2023,

Considérant les travaux du comité de pilotage du Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle lors de ses réunions des 15 juin et 23 novembre 2023 portant sur les nouvelles orientations du Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle pour la période 2023-2026 ;

Considérant le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle 2023-2026 en date du 28 mars 2024, réunissant la Communauté de Communes du Bassin de Marennes, la Communauté de Communes de l'Île d'Oléron, La Préfecture de Région / Ministère de la Culture - Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Rectorat de l'académie de Poitiers / Ministère de l'Éducation nationale et le Département de la Charente-Maritime,

Considérant les travaux de la commission mixte culture Marennes-Oléron lors de sa réunion du 17 octobre 2023, suivis des contributions des maîtres d'ouvrage du territoire informant la Communauté de Communes du Bassin de Marennes de leurs actions d'éducation artistique et culturelle envisagées pour l'année scolaire 2024-2025,

DECIDE

Article 1 – D'accompagner les projets 2024-2025, menés dans la continuité des travaux de la Commission mixte culture Marennes-Oléron et des orientations données par le comité de pilotage du Contrat Territorial

AR Prefecture

017-241700699-20240514-24_07-AU

Reçu le 17/05/2024

Publié le 17/05/2024

d'Éducation Artistique et Culturelle, dont la liste s'établit comme suit :

STRUCTURE	Nom du projet	Nb bénéficiaires	Tranches d'âges	Tps ou hors tps scolaire	Dates	Communes de réalisation	Coût total	Aide DRAC+CD17 demandées
Association Atalante	Projet Mosaïque	16	11 à 16 ans	HTS	21 au 25 octobre 2024	St Trojan-Les-Bains	2 620 €	1 048 €
Association Léo Lagrange, Maison de l'Enfance	Fresque collective	15	11 à 15 ans	HTS	févr-25	St Pierre d'Oléron	1 700 €	680 €
Association Léo Lagrange, Maison de l'Enfance	L'art s'invite !	15	6 à 10 ans	HTS	mars-avril 2025	St Pierre d'Oléron	1 688 €	675 €
Association Léo Lagrange, Maison de l'Enfance	Création d'un Slam/Rap	15	11 à 15 ans	HTS	février ou avril 2025	St Pierre d'Oléron	2 250 €	650 €
Association La Chapelle Harmonique	A vol d'oiseau	60	9 à 13 ans	TS	mai-25	Le Château d'Oléron	3 342 €	1 671 €
Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (pour le compte de l'entente CARO/CCBM)	Approche artistique de la biodiversité	150	6 à 11 ans	TS	octobre 2024 à juin 2025	Bassin de Marennes	14 184 €	3 994 €
Communauté de Communes de l'île d'Oléron	Consultation Jeunesse #4 : création collective et résidence artistique	20	12 à 15 ans	TS et HTS	Année scolaire 2024-2025	Ile d'Oléron	6 260 €	3 756 €
Communauté de Communes de l'île d'Oléron	Habiter la nature, habiter la Terre	25	6 à 10 ans	TS	avril-mai 2025	Le Grand-Village-Plage	2 900 €	1 740 €
Communauté de Communes de l'île d'Oléron	Drôles de contes	15	6 mois à 3 ans	HTS	octobre 2024 à octobre 2025	Dolus d'Oléron	2 223 €	1 063 €
Communauté de Communes du Bassin de Marennes (par convention avec la Communauté de Communes de l'île d'Oléron)	Résidences d'artistes francophones	400	1 à 25 ans	TS et HTS	Année scolaire 2024-2025	Bassin de Marennes et île d'Oléron	24 000 €	16 000 €
Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes	Art et insertion	15	15 à 25 ans	HTS	octobre 2024 à juin 2025	Bassin de Marennes	1 500 €	900 €
Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes	Eveil musical	15	3 mois à 3 ans	HTS	décembre 2024 à mars 2025	Bassin de Marennes	2 200 €	1 320 €
Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes	Projet Graff	10	11 à 17 ans	HTS	avr-25	Saint-Just-Luzac	1 700 €	510 €
Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bassin de Marennes	CLAS théâtre et intergénérationnel	16	11 à 15 ans	HTS	octobre 2024 à juin 2025	Bassin de Marennes	3 570 €	2 142 €
Commune de Marennes-Hiers-Brouage	Cirque	208	6 à 11 ans	TS	avril à juin 2025	Marennes-Hiers-Brouage	16 262 €	3 993 €
Commune de St Pierre d'Oléron	Percussions corporelles, voix et mouvement	25	12 à 13 ans	TS	avr-25	Saint-Pierre d'Oléron	1 990 €	796 €
Commune de St Pierre d'Oléron	Atelier chant signe et LSF	25	8 à 9 ans	TS	mars-25	Saint-Pierre d'Oléron	2 700 €	1 080 €
Lycée Polyvalent Emile Combes (CEPMO)	Se mettre en scène	40	17-18 ans	TS	octobre 2024 à mai 2025	Saint-Trojan-Les-Bains	3 649 €	1 825 €
Lycée Polyvalent Emile Combes (CEPMO)	Projets du jeudi	36	16 à 20 ans	TS	octobre 2024 à mai 2025	Saint-Trojan-Les-Bains	2 695 €	1 348 €
Lycée de la Mer et du Littoral	Term aqua	30	17-18 ans	TS	mars-25	Bourcefranc-Le Chapus	2 100 €	1 000 €
Lycée de la Mer et du Littoral	Nature mature	30	17 à 18 ans	TS	novembre 2024 à juin 2025	Bourcefranc-Le Chapus	2 500 €	1 100 €
Lycée de la Mer et du Littoral	Entrez les artistes, acte 3 !	76	15 à 18 ans	TS	novembre 2024 à juin 2025	Bourcefranc-Le Chapus	3 600 €	1 809 €
A déterminer	Au fil de l'eau - Le fil d'Ariane (Elodie Lifchitz)	25	6 à 10 ans	TS	année scolaire 2024-2025	Bassin de Marennes	1 800 €	900 €
TOTAUX		1282					107 433 €	50 000 €

Le budget prévisionnel total de ce pré-projet (compilation des budgets prévisionnels des 23 actions récapitulées ci-dessus) se traduit financièrement comme suit :

AR Prefecture

017-241700699-20240514-24_07-AU

Reçu le 17/05/2024

Publié le 17/05/2024

DEPENSES		RECETTES		%
Rémunérations artistes	62 224 €	ETAT	30 600 €	28%
Hébergements artistes	3 700 €	- DRAC / CTEAC 2024-2025 (demandés)	30 000 €	28%
Déplacements artistes	14 359 €	- DRAC / reprise révisés 2023-2024	0 €	0%
Repas artistes	5 538 €	- DRAFF, Rurart, Saffir	600 €	1%
Fournitures ateliers	6 024 €	- Centre National de la Musique	0 €	0%
Communication et valorisation des projets	10 815 €	- Pass Culture	0 €	0%
Autres (sorties culturelles...)	4 774 €	- DAAC	1 000 €	1%
Rémunérations artistes	62 224 €	Conseil Régional	0 €	0%
		Conseil Départemental	20 000 €	19%
		- EAC 2024-2025 (demandés)	20 000 €	19%
		- EAC / reprise révisés 2023-2024	0 €	0%
		CAF	3 932 €	4%
		CdC Ile d'Oléron	8 824 €	8%
		CdC Bassin de Marennes	11 196 €	10%
		CARO (dont CTEAC / habiter le marais)	7 092 €	7%
		Commune Marennes-Hiers-Brouage	10 269 €	10%
		Commune St Pierre d'Oléron	2 814 €	3%
		Communes autres	3 658 €	3%
		Lycées CEPMO et Mer et du Littoral	4 915 €	5%
		Collège Jean Hay	0 €	0%
		Associations locales	4 133 €	4%
		Aides privées	0 €	0%
		Reste à financer sollicité sur le CTEAC	0 €	0%
TOTAL HORS VALORISATION	107 433 €	TOTAL HORS VALORISATION	107 433€	100%
Valorisations				
Ingénierie de projet CdC Bassin de Marennes / convention CdC Ile d'Oléron	39 200 €	CdC Bassin de Marennes / convention CdC Ile d'Oléron	39 200 €	
Ingénierie animateur culturel des Lycées	5 000 €	Conseil Régional	5 000 €	
Mise à disposition de lieux et matériels	5 000 €	Partenaires et structures culturelles	5 000 €	
Ingénierie enseignants	40 000 €	Etablissements scolaires	40 000 €	
Services Enfance-jeunesse	15 000 €	EPCI	15 000 €	
Achats de spectacles autres	5 000 €	Diffuseurs de Marennes-Oléron	5 000 €	
TOTAL AVEC VALORISATION	216 633 €	TOTAL AVEC VALORISATION	216 633 €	

Article 2 – De demander une subvention de 30 000 € auprès de la DRAC Nouvelle Aquitaine au titre de l’année civile 2024 pour le projet Parcours d’éducation artistique et culturelle pour la jeunesse en Marennes-Oléron 2024-2025 ;

Article 3 - De demander une subvention de 20 000 € auprès du Conseil Départemental de la Charente Maritime au titre de l’année civile 2024 pour le projet Parcours d’éducation artistique et culturelle pour la jeunesse en Marennes-Oléron 2024-2025.

Article 4 - De charger Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Bassin de Marennes et Monsieur le comptable public assignataire, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution de la présente décision, dont il sera rendu compte au Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance.

Fait à Marennes-Hiers-Brouage,
le 14/05/2024

Le Président,
Patrice BROUHARD



La présente décision est susceptible de faire l’objet d’un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa notification.